



XIVème Conférence des Chefs d'Etat
et de Gouvernement du CILSS

Les actes de la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS



18322

SOMMAIRE

18322

Déclaration de Nouakchott



Résolution



Communiqué final



Conseil des Ministres - Communiqué final



Compte rendu de la Réunion du Comité Régional de Programmation et de Suivi



البيان
الخاص
بمؤتمر
الرؤساء
والوزراء
للمجلس
الدائم
للحرب
على
الجفاف
في
الصحراء
الساكنة

DECLARATION DE NOUAKCHOTT

Initiative spéciale des Chefs d'Etats et de Gouvernements

« Maîtriser l'eau pour faire reculer la faim au Sahel »

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), réunis à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie), le 25 janvier 2004, en la 14^{ème} Conférence au Sommet

- CONSIDERANT l'importance des phénomènes de pauvreté dans le Sahel qui touchent plus de la moitié de la population, et frappent massivement les populations rurales, encore largement majoritaires dans les économies sahéliennes ;
- CONSIDERANT que cette pauvreté est avant tout liée à la fragilité du milieu, à l'instabilité climatique et à la dégradation des ressources naturelles ;
- CONSIDERANT que la pauvreté est le principal responsable de la faim et de la malnutrition de nos populations et que sous ses différentes formes, l'insécurité alimentaire frappe près de 40% des Sahéliens et en particulier les femmes, les enfants en bas âge et les personnes âgées et handicapées ;
- CONSIDERANT que l'insécurité alimentaire au niveau des ménages, au niveau des pays et de la région toute entière constitue un obstacle majeur au développement économique des pays sahéliens ;
- CONSIDERANT que la sécurité alimentaire joue un rôle important dans la satisfaction des autres dimensions du développement social telles que l'état sanitaire des populations, la santé de la reproduction, l'éducation, la capacité à s'impliquer dans la vie de la communauté, elle constitue de ce fait un des piliers essentiels du développement social et de la promotion de la dignité humaine ;
- CONSIDERANT les taux de croissance démographique qui devraient porter la population du Sahel à plus de 100 millions d'habitants en 2025, et les dangers écologiques que comporte une pression accrue sur les ressources naturelles renouvelables ;
- CONSIDERANT que le Sahel souffre avant tout d'une très faible mise en valeur de ses immenses ressources en eaux, avec seulement 4,4 % des ressources renouvelables mises en valeur au titres des différentes utilisations domestiques, industrielles et agricoles et seulement 20% des terres irrigables qui bénéficient d'une maîtrise de l'eau ;



- CONSIDERANT les objectifs du Millénum définis par la Communauté Internationale visant à réduire de moitié le nombre de personnes victimes de la faim et de l'insécurité alimentaire et les engagements correspondants, renouvelés lors du Sommet pour le Développement durable à Johannesburg ;
- CONSIDERANT les engagements du Forum mondial de l'eau qui s'est tenu au Japon en 2003 puis les éléments du Plan d'action du G8 d'Evian en juin 2003 ;
- CONVAINCUS que la sécurité alimentaire constitue un défi que le Sahel peut relever en s'appuyant prioritairement sur la valorisation des ressources de la sous-région ;
- LANÇONS solennellement l'initiative « MAITRISER L'EAU POUR FAIRE RECULER LA FAIM AU SAHEL » dont l'objectif est de mobiliser nos Gouvernements, l'ensemble des populations, les acteurs économiques, les organisations professionnelles et la Communauté internationale afin de créer une coalition mondiale. Cette coalition permettra de mobiliser les compétences, les savoirs faire et les ressources financières pour faire de la maîtrise de l'eau une priorité stratégique de première importance afin de réduire la vulnérabilité structurelle de notre région.
- ENGAGEONS les Etats sahéliens à inscrire la maîtrise de l'eau comme une priorité leur permettant de construire une sécurité alimentaire durable pour tous les sahéliens, et par conséquent, engageons les pays à lui accorder l'importance qu'il convient dans leurs arbitrages budgétaires et l'allocation des ressources de l'aide au développement ;
- INVITONS l'ensemble de la Communauté internationale à soutenir cette coalition mondiale et à apporter un appui technique, institutionnel et financier déterminé pour la mise en œuvre de l'initiative sahélienne ;
- INVITONS l'ensemble de la communauté régionale et internationale à mettre en œuvre le programme mobilisateur 2004-2007 centré sur le développement de la petite irrigation dans les zones vulnérables et sur l'ensemencement des nuages pour augmenter les précipitations ;
- NOUS ENGAGEONS personnellement à porter cette initiative à la hauteur des attentes de nos populations et à en faire régulièrement le bilan.

Fait à Nouakchott, le 25 janvier 2004

Le XIVème Sommet



RESOLUTION

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du CILSS se sont réunis à Nouakchott pour évaluer le parcours du CILSS pendant ses trente années d'existence.

Les Chefs d'Etat ont noté, à côté d'un bilan globalement positif, une trop grande diversification qui se traduit en dispersion d'activités qui ont éloigné, tant soit peu, l'organisation de ses objectifs initiaux.

C'est pourquoi, examinant le programme 2004 – 2007 tel que présenté par le Secrétariat Exécutif, ont pris les décisions suivantes :

- Réorientation de l'activité du CILSS pour qu'il revienne à ses objectifs initiaux de lutte contre la désertification, de résolution du problème de l'eau, de la sécurité alimentaire et la coordination entre les politiques des Etats pour en dégager les complémentarités ;
- Préparer un programme de sécurité alimentaire de la zone fondée sur la réorientation des échanges des excédents entre les Etats membres.

Par ailleurs, les Chefs d'Etat donnent mandat au Président en Exercice pour l'élimination des duplications d'activités du CILSS par rapport aux actions des Etats et des autres Organisations Régionales.

Donnent également mandat au Président en Exercice de renégocier avec les Bailleurs de Fonds les programmes non conformes aux présents objectifs pour réorienter les financements vers les actions concrètes.

Fait à Nouakchott, le 25 janvier 2004



COMMUNIQUE FINAL

1. CEREMONIE D'OUVERTURE

1.1 INTRODUCTION

La 14^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) s'est tenue le 25 janvier 2004 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie) sous la présidence de son Excellence M. Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali, Président en exercice du CILSS.

Y ont pris part :

- Son Excellence Monsieur Pedro PIRES, Président de la République du Cap Vert ;
- Son Excellence Monsieur Yahya A.J.J. JAMMEH, Président de la République de Gambie ;
- Son Excellence Monsieur Henrique Rosa PEREIRA, Président de la République de la Guinée Bissau ;
- Son Excellence Monsieur Maaouya Ould Sid'Amed TAYA Président de la République Islamique de Mauritanie ;
- Son Excellence Monsieur Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger ;
- Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal ;
- Son Excellence Monsieur Moussa FAKI MAHAMAT, Premier Ministre, représentant Son Excellence Monsieur Idriss DEBY, Président de la République du Tchad ;
- Son Excellence Monsieur Paramanga Ernest YONLI, Premier Ministre, Représentant Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso ;



La cérémonie d'ouverture a été marquée par :

- le discours de bienvenue de Son Excellence Monsieur Maaouya Ould Sid' AHMED TAYA, Président de la République Islamique de Mauritanie ;
- le discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali, Président en exercice du CILSS ;
- les messages des Représentants d'Institutions partenaires invitées :
 - Monsieur Jean Marc CHATAIGNER, Directeur au Ministère de la Coopération de la République Française, représentant le Comité des partenaires du CILSS;
 - Monsieur Hama Arba DIALLO, Secrétaire Exécutif de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (UNCCD) ;
 - Le Directeur Régional du Programme Alimentaire Mondial (PAM) ;
 - Monsieur Ibrahim THIAW, Directeur Régional de l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN), représentant le Directeur Général de l'UICN ;
 - Madame Maria HELENA SEMEDO, Représentant le Comité de Parrainage de la Fondation pour le Développement durable du Sahel.

1.2. DISCOURS DU PRESIDENT EN EXERCICE

Dans son allocution d'ouverture le Président en exercice du CILSS, Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali, Président en exercice du CILSS a tout d'abord remercié les Autorités et le peuple mauritaniens pour l'accueil fraternel et l'hospitalité toute sahélienne réservés aux délégations. Il a ensuite exprimé ses vives félicitations à Son Excellence M Maaouya Ould SID' AHMED TAYA pour sa brillante réélection à la Présidence de la République Islamique de Mauritanie (RIM).

Le Président en Exercice a dressé un bilan exhaustif portant notamment sur les acquis du CILSS et a souligné le rôle de référence de cette Organisation qui met à la disposition de toute l'Afrique son expérience dans le domaine de sa compétence.

Aussi a-t-il souligné les efforts de rationalisation du CILSS en cours qui seront renforcés par la mise en œuvre des résultats attendus de l'évaluation décennale et de l'audit organisationnel engagés en 2003 sur recommandation de la 37^{ème} session Ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Banjul (Gambie) en 2002.

Il a salué l'attachement des pays membres au CILSS qui s'est concrétisé en 2002 par la dotation de l'Organisation d'un nouveau siège. Aussi, a-t-il exprimé ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à la construction et à l'équipement dudit immeuble. Il a en outre souhaité une mobilisation similaire pour la construction du siège de l'Institut du Sahel.

Par ailleurs, il a souligné que cet attachement des pays membres à l'Organisation se poursuit et se concrétise par la mise à l'abri de celle-ci des difficultés financières. A cet effet, il a lancé un appel à toutes les bonnes volontés pour la mise en place effective de la Fondation pour le Développement Durable du Sahel.



Avant de terminer son allocution, le Président en Exercice a remercié, au nom des ses pairs, les amis du Sahel qui ont toujours accompagné le CILSS et qui continuent de l'épauler pour atteindre son objectif qui est celui du bien être des populations sahéliennes.

1.3. DISCOURS DU PRESIDENT Maaouya Ould SID'AHMED TAYA

Dans son allocution de bienvenue, Son Excellence Monsieur Maaouya SID'AHMED TAYA, Président de la République Islamique de Mauritanie, a exprimé sa profonde gratitude à ses pairs pour avoir bien voulu répondre à son invitation.

Le Président MAAOUYA, après avoir souhaité ses meilleurs vœux, a rappelé le contexte socio-économique, politique et environnemental difficile auquel le Sahel est confronté. Il a en outre, souligné les réalisations porteuses d'espoir obtenues par le CILSS pour le bien-être des populations sahéliennes.

Il a ensuite souhaité que les travaux du 14^e Sommet soient couronnés de succès.

1.4. MESSAGES DES ORGANISATIONS ET PARTENAIRES INVITES

Lors de la cérémonie d'ouverture les partenaires suivants ont présenté leur message :

- Monsieur Jean Marc CHATAIGNER, Directeur au Ministère de la Coopération de la République Française, représentant le Comité des Partenaires du CILSS ;
- Monsieur Hama Arba DIALLO, Secrétaire Exécutif de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (UNCCD) ;
 - Le Directeur Régional du Programme Alimentaire Mondial (PAM) ;
 - Monsieur Ibrahim THIAW, Directeur Régional de l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN), représentant le Directeur Général de l'UICN ;
 - Madame Maria HELENA SEMEDO, Représentant le Comité de Parrainage de la Fondation pour le Développement durable du Sahel.

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

La Conférence a adopté son ordre du jour comprenant les éléments suivants :

- Présentation et examen du Rapport bilan du Ministre Coordonnateur ;
- Déclaration de Nouakchott;
- Nomination du Secrétaire Exécutif.



2.1. RAPPORT BILAN DU MINISTRE COORDONNATEUR

Suite à la présentation du rapport du Ministre Coordonnateur, la Conférence a mis en exergue les acquis et les faiblesses du CILSS. Elle a retenu que le CILSS, Institution importante pour les populations sahéliennes, doit se concentrer sur ses missions et mandat originaux, à savoir :

- La sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification;
- La maîtrise de l'eau;
- La coordination des politiques nationales dans les domaines de la lutte contre la désertification et la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, la Conférence recommande au CILSS de porter à la connaissance des autres membres les expériences réussies et de partager son expertise avec les autres organisations inter-gouvernementales de la sous-région.

La Conférence a désigné à l'unanimité le Président de la République de la République Islamique de Mauritanie, Son Excellence M. Maaouya Ould Sid' AHMED TAYA, Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour les trois prochaines années.

De ce fait, le poste de Ministre coordonnateur du CILSS revient au Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie pour les trois prochaines années.

La Conférence a adressé ses vives félicitations à son Excellence M. Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali pour la clairvoyance et la disponibilité dont il a fait preuve durant son mandat.

Par ailleurs, la Conférence a adopté :

- une déclaration dite de Nouakchott ;
- et une résolution.

La Conférence a également adressé deux motions de remerciements :

- L'une à Son Excellence Monsieur Maaouya Ould Sid' AHMED TAYA, au Gouvernement et au Peuple mauritanien pour l'accueil exceptionnel et les marques d'attention dont elle a été l'objet durant son séjour à Nouakchott ;
- La seconde à l'endroit des partenaires au développement du CILSS.

Enfin la Conférence a reconduit Monsieur Musa S. MBENGA au poste de Secrétaire Exécutif du CILSS et a adressé une motion de félicitations au Ministre Coordonnateur sortant, pour les excellents résultats obtenus lors de son mandat.

Fait à Nouakchott le 25 Janvier 2004

La Conférence





38ème session du Conseil des Ministres

19 - 20 décembre 2003



COMMUNIQUE FINAL

I. INTRODUCTION

La Trente huitième (38^{ème}) Session Ordinaire du Conseil des Ministres du Comité Permanent Inter-Etats de lutte Contre la Sécheresse dans Sahel (CILSS) s'est tenue les 19 et 20 décembre 2003 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie), sous la Présidence de son Excellence Monsieur Seydou TRAORE, Ministre de L'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République du Mali, Ministre Coordonnateur du CILSS.

Ont pris part aux travaux de cette session, les délégations ministérielles dirigées par :

Son Excellence Monsieur David Houdeingar NGARIMADEN, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture du Tchad ;

Son Excellence Monsieur Alphonse BONOU, Ministre des Ressources Animales du Burkina Faso ;

Son Excellence Madame Susan Waffa OGOO, Ministre des Pêches, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, de la Gambie ;

Son Excellence Monsieur Ahmedou Ould AHMEDOU, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie ;

Son Excellence Monsieur Abari Maï MOUSSA, Ministre du Développement Agricole du Niger ;

Son Excellence Monsieur Abibou SY, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Sénégal ;

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a connu en outre la participation des Représentants du Corps diplomatique et des Agences de Coopération bilatérale et multilatérale, des membres du Comité Régional de Programmation et de Suivi (CRPS) et des représentants d'organisations sœurs ainsi que de nombreux invités (la liste des participant est jointe en annexe)

Elle a été marquée par les discours de leurs excellences:

- Monsieur Seydou TRAORE, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République du Mali, Ministre coordonnateur du CILSS ;



- Monsieur Ahmedou Ould AHMEDOU, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement la République Islamique de Mauritanie ;
- Monsieur Arba DIALLO, Secrétaire Exécutif de l'UNCCD ;
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'Observatoire du Sahara et du Sahel ;
- Et de Monsieur Christian OQUET , Représentant du Comité des partenaires du CILSS,

Dans son discours d'ouverture, son Excellence Monsieur Seydou TRAORE a exprimé ses sincères gratitudes et remerciements à la République Islamique de Mauritanie (RIM) pour l'accueil particulièrement chaleureux qui a été réservé à lui même ainsi qu'à toutes les délégations des Etats membres et des Partenaires du CILSS. Il a souligné que cette session revêt un caractère particulier. En effet, elle prépare la 14^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et, se tient au moment où le CILSS fête son 30^{ème} anniversaire et s'interroge sur les perspectives de son futur à travers une évaluation décennale et un audit organisationnel.

Monsieur Seydou Traoré a souligné que le CILSS renforce avec satisfaction son rôle d'institution leader dans les domaines de la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles. C'est ainsi qu'il a élaboré des programmes parmi lesquels, la petite irrigation, les pluies provoquées, une étude sur les organismes génétiquement modifiés, le rôle du coton, l'état de l'environnement, la question du foncier rural, qui confirment son dynamisme.

Avant de terminer son discours, le Ministre Coordonnateur a remercié le Secrétaire Exécutif du CILSS et ses collaborateurs qui lui ont permis de mener à bien sa tâche de coordination à la tête de cette Institution.

Auparavant dans son allocution de bienvenue, Monsieur Ahmédou Ould AHMEDOU, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la RIM a, au nom de Son Excellence Monsieur Maaouya Ould SID' AHMED TAYA, souhaité la bienvenue en terre Sahélienne de la République Islamique de Mauritanie aux ministres du CILSS, à leur délégation ainsi qu'aux partenaires qui ont fait le déplacement pour participer à cette importante instance du CILSS.

Il a réaffirmé à l'occasion, l'attachement de la Mauritanie au CILSS, à l'intégration sous-régionale, au dialogue et à la solidarité agissante entre les peuples.

Il a ensuite souhaité que des sujets de préoccupation majeure pour l'organisation tels que l'évaluation décennale et l'audit organisationnel soient abordés pour donner une impulsion et une dynamique nouvelle à l'institution.

Il a terminé son allocution en remerciant les partenaires au développement de l'appui constant qu'ils ne cessent d'apporter au CILSS.

Son Excellence Monsieur Arba DIALLO, Secrétaire Exécutif de l'UNCCD a quant à lui, rappelé les liens forts de la coopération fructueuse qui existe entre son institution et le CILSS ainsi que les acquis obtenus:

- l'entrée en vigueur de la Convention en décembre 1996 ;
- la création du CRIC en octobre 2001 ;
- la désignation du Fonds pour l'environnement mondial comme mécanisme financier de la Convention en septembre 2003.

En outre il a souligné les nouvelles initiatives développées entre les deux institutions au profit des pays sahéliens : le projet sous-régional de développement de la culture des dattes et celui de la gomme arabique.



Avant de terminer son allocution, Monsieur Arba Diallo a exprimé sa satisfaction pour la bonne coopération qui existe entre le CILSS et le Secrétariat de la CCD.

Le Représentant de l'OSS dans son allocution, après avoir félicité et remercié les Autorités Mauritanienne pour l'organisation de ces instances, a souligné les liens de coopération qui existent entre le CILSS et l'OSS. Cette coopération se matérialise entre autres par :

- la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des PAN ;
- le Réseau d'Observatoires Ecologiques à Long Terme (ROSELT) dans lesquels s'inscrivent les différents programmes de gestion de ressources naturelles et de la maîtrise de l'information utile à la prise de décisions.

Il a en outre souligné la mise en place d'un espace africain de recherche pour le développement permettant à la communauté scientifique de la région sahélienne et de l'UMA de se mobiliser dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD.

Enfin il a annoncé au nom du Secrétaire Exécutif de l'OSS la tenue de l'Assemblée Générale et du Conseil de cette Institution à Tunis du 13 au 17 avril 2004.

Le quatrième intervenant, Monsieur Christian OQUET, Président du Groupe des partenaires (CPC) du CILSS, dans son allocution a rappelé les conclusions de la deuxième réunion du Groupe tenue le 11 décembre 2003 au cours de laquelle, la France a accepté d'assurer la représentation et la coordination des partenaires du CILSS pendant une année. Il a souligné que son pays entend mettre à profit l'année qui s'annonce pour resserrer les liens de confiance développés entre le CILSS et ses partenaires.

Monsieur Christian OQUET a rappelé que le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire, la mise en œuvre progressive de l'approche programme, la mise en place en cours d'un système de suivi évaluation fiable et la collaboration avec les autres OIG de la sous région constituent des acquis remarquables du CILSS.

Il a souhaité par ailleurs qu'une attention particulière soit accordée au respect du ratio limitant les frais de fonctionnement à 30% et que la programmation budgétaire soit réaliste et corresponde aux ressources disponibles et aux capacités de mise en œuvre du CILSS.

S'agissant de l'audit organisationnel et de l'évaluation décennale, il a indiqué, que les partenaires prenaient bonne note des propositions de l'évaluation et apportaient leur soutien à un processus de réforme ambitieux permettant d'assurer la pérennité et le développement du CILSS. Le scénario dit « d'intégration » paraît en effet le plus adapté aux défis que devra relever l'Institution. Les réformes devront être entreprises également au niveau des Etats

Il a souligné que les partenaires confirment leur disponibilité et leur soutien pour accompagner la mise en œuvre effective et rapide des réformes.

Il a terminé son allocution en soulignant la disponibilité de la France à appuyer les réflexions engagées sur les excédents céréaliers et confirme le soutien de son pays à l'organisation de la réunion régionale de concertation sur ce thème prévue en janvier 2004.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le Conseil a adopté son ordre du jour comprenant les points suivants :

- La Cérémonie d'ouverture ;
- La présentation et examen du compte rendu de la dixième réunion du Comité de Programmation et de Suivi (CRPS) ;



- la présentation et examen du rapport du Secrétaire Exécutif ;
- la présentation et examen du rapport du Contrôleur Interne ;
- La présentation et l'examen des dossiers spécifiques suivants :
 - Maîtrise de l'eau (plaidoyer, programme petite irrigation, pluies provoquées) ;
 - Réflexion sur les enjeux et défis pour l'utilisation de la biotechnologie (OGM) au Sahel ;
 - Réflexion sur les enjeux et perspectives du secteur cotonnier pour le Sahel ;
 - Conclusion du « Forum Praia +9 » ;
 - Conclusion de la réunion du Comité des Partenaires (CPC) du CILSS ;
 - Conclusion de la Réunion du Comité de Pilotage de la Fondation pour le Développement Durable du Sahel ;
 - Rapport sur les conclusions de l'évaluation décennale et de l'Audit organisationnel du CILSS ;
- Les questions relatives à :
 - La nomination du Secrétaire Exécutif du CILSS ;
 - L'ouverture des postes des Conseillers techniques ;
 - Nomination du Commissaire aux Comptes
- Cérémonie de clôture.

Les travaux se sont déroulés en plénière et à huis clos.

L'ordre du jour et le programme de travail sont joints en annexe

3.1. Présentation et examen du compte-rendu de la réunion du CRPS

La présentation du compte-rendu de la dixième réunion du CRPS a porté essentiellement sur les points suivants :

- Rapport du Secrétaire Exécutif ;
- Etat d'exécution des décisions, résolutions et recommandations de la 37^{ème} session ordinaire du Conseil des ministres ;
- Rapport général du système CILSS 2002 et premier semestre 2003 (rapports techniques, administratifs et financiers) ;
- Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice de l'année 2002 pour les comptes clos au 31 décembre 2002 ;
- Programme pluriannuel 2004-2007, le plan d'opération 2004 et le budget correspondant ;
- Dossiers spécifiques.



A l'issue de la présentation le Conseil a arrêté ce qui suit :

- La nécessité de disposer avant la fin des travaux des informations précises sur la proportion des frais de fonctionnement dans le budget global.
- La discussion à huis clos des trois dossiers relatifs à l'ouverture des postes des Conseillers techniques, au choix du Commissaire aux Comptes et à la nomination du Secrétaire Exécutif.

3.2 Présentation et examen du rapport du Secrétaire Exécutif du CILSS

Le Secrétaire Exécutif du CILSS dans son rapport a développé les points suivants :

- La situation agricole au Sahel ;
- La relation avec les partenaires ;
- La gestion administrative et financière ;
- Le fonctionnement institutionnel ;
- La situation des comptes déficitaires de l'INSAH ;

3.3. Présentation et examen du rapport du Contrôleur Interne du CILSS

La présentation du Contrôleur Interne a concerné les points suivants :

- Le contrôle interne sur les aspects comptables et administratifs ;
- Le contrôle externe, les missions d'assistance et le programme d'activité 2004.

Dans sa présentation le Contrôleur Interne a relevé ce qui suit :

- des insuffisances et des manquements au niveau de l'ensemble des sites quant à l'application des textes et procédures de gestion ;
- l'existence de suspens de longue durée ;
- les dépassements budgétaires ;
- les audits conjoints des bailleurs de fonds du CILSS ;
- l'absence de valorisation des immobilisations ;
- le non reversement des IUTS et des charges sociales aux caisses de retraite et aux CNSS ;
- les insuffisances dans la gestion de certains contrats de travail ;
- l'insuffisance dans le suivi des avances ;
- le renouvellement du mandat du Commissaire au Compte ;

A l'issue des présentations ci-dessus citées, les membres du Conseil ont posé des questions d'information et de fonds sur certains points des présentations qui sont relatives à :

- L'évolution institutionnelle du CILSS par rapport aux autres OIG, notamment la CEDEAO, l'UEMOA, l'UMA, la CENSAD ;
- Les missions ordinaires du CILSS (SA et GRN) face aux enjeux du moment ;
- Le rôle des CONACILSS, leur positionnement au sein des départements de tutelle ;
- Le paiement régulier des cotisations et la contribution à la Fondation pour le Développement Durable au Sahel ;



- Les aspects de gestion, notamment la valorisation des immobilisations ;
- Les questions foncières.

Des réponses appropriées ont été données par le Secrétaire Exécutif, le Contrôleur interne et le Président du CRPS.

A l'issue des débats, le Conseil a adopté par acclamation les documents statutaires présentés.

Par ailleurs, il a adopté quatre résolutions, deux recommandations et deux motions (les résolutions, les recommandations et les motions sont jointes en annexe) :

- Résolution N°1/CM/38/2003, donnant quitus à l'Ordonnateur et aux Ordonnateurs délégués pour la gestion de l'exercice 2002 ;
- Résolution N°2/CM/38/2003, relative à l'adoption du budget programme du CILSS exercice 2004 ;
- Résolution N°3/CM/38/2003, relative à la collaboration avec le Secrétariat de la CCD dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;
- Résolution N°4/CM/38/2003, relative à la prorogation du mandat du Comité de Pilotage de la Fondation pour le Développement Durable du Sahel ;
- Recommandation N°1/38/CM/2003 relative au rôle, au positionnement et aux conditions de travail des SP/CONACILSS ;
- Recommandation N°2/38/CM/2003 relative au paiement des contributions annuelles ;
- Motion de remerciements à l'endroit de Son Excellence Monsieur Maaouya Ould SID' AHMED TAYA, Président de la République Islamique de Mauritanie, au Gouvernement et au Peuple Mauritanien ;
- Motion de remerciements à l'endroit des Partenaires de Coopération

3.4. Présentation et Examen des dossiers spécifiques

Tous les éléments inscrits aux dossiers spécifiques ont fait l'objet d'une présentation. Le Conseil s'est appesanti sur l'audit organisationnel.

A l'issue des débats très riches, le Conseil est parvenu aux conclusions suivantes :

- La constitution d'un dossier dit de « Nouakchott » à soumettre au prochain sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Ce dossier sera constitué des éléments suivants : la maîtrise de l'eau (le plaidoyer, la petite irrigation et les pluies provoquées), la biotechnologie (la question des OGM), « Praia +9 » ; le Comité des Partenaires (CPC) du CILSS ; la Fondation pour le Développement Durable du Sahel ; l'évaluation décennale et de l'Audit organisationnel du CILSS.
- Accord pour le scénario 3 assorti d'un chronogramme de mise en œuvre (finalisation au premier trimestre 2004 et mise en œuvre à partir de 2005) ;



- Arrêt du processus de recrutement des nouveaux Conseillers pour tenir compte de l'évaluation décennale et de l'audit organisationnel en cours ;
- Nécessité de trouver une personne, tirant la légitimité de ses attributions du Conseil de Ministres, pour « manager » l'Institution en collaboration avec le Secrétaire Exécutif ;
- Nécessité de bien définir les attributions des différents départements et, en particulier éviter que le Département « Programmation et Suivi-évaluation » auquel seront rattachés les « Task Force » n'occulte les autres ;
- Prise en compte dans le nouveau schéma du passif managérial, technique et financier de l'Institution ;
- Evaluation du coût du scénario 3 ;
- Nécessité de rechercher les améliorations possibles de la structure actuelle du Centre Régional AGRHYMET en dépit des succès enregistrés.

3.5. Questions traitées à huis clos

Les questions suivantes ont été traitées à huis clos . Il s'agit de :

- Nomination du Secrétaire Exécutif du CILSS ;
- Date du prochain sommet du CILSS ;
- Mandat du Commissaire aux Comptes

Fait à Nouakchott le 20 décembre 2003

Le Conseil

RESOLUTION N° 1 /38/CM/2003

Donnant quitus à l'Ordonnateur et aux Ordonnateurs délégués pour la gestion de l'exercice 2002

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni le 19 décembre 2003 en sa 38^e session ordinaire à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie) ;

Après examen et adoption du compte rendu des travaux du Comité Régional de Programmation et de Suivi réuni du 15 au 17 décembre 2003 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie), et du rapport de certification du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2002 du CILSS;

FELICITE

Le Commissaire aux Comptes pour la qualité de son rapport;

ENGAGE

L'Ordonnateur et les Ordonnateurs Délégués à mettre en œuvre les recommandations issues du rapport du Commissaire aux Comptes.



DONNE

Quitus à l'Ordonnateur et aux Ordonnateurs Délégués pour la gestion de l'exercice 2002.

Fait à Nouakchott, le 20 décembre 2003

Le Conseil

M/2003

Relative à l'adoption du budget programme du CILSS
Exercice 2004

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni le 19 décembre 2003 en sa 38^è session ordinaire à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie);

ADOPTE

Le budget programme du CILSS, exercice 2004, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de Huit Milliards Six Cent Trois Millions Deux Cent Dix Huit Mille Trois Cent Cinquante Un Francs CFA (8 603 218 351 FCFA)

I - LES RECETTES

Elles proviennent :

- Des allocations budgétaires des Etats Membres et des donateurs ;
- Des ressources propres et exceptionnelles générées par le système CILSS

A - Les allocations budgétaires

Elles se chiffrent à un montant de 8 392 208 191 FCFA réparti comme suit :

350 339 010 FCFA des Etats Membres pour le fonctionnement :

- 21 020 340 FCFA pour le Cap Vert, la Gambie chacun ;
- 28 027 120 FCFA pour la Guinée Bissau ;
- 35 033 901 FCFA pour la Mauritanie et le Tchad chacun ;
- 52 550 852 FCFA pour le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal chacun.

8 041 869 181 FCFA des Donateurs

B - Les ressources générées par le système CILSS

Elles sont d'un montant de 211 010 160 FCFA réparties comme suit :

- 118 010 160 FCFA prévus pour l'Institut du Sahel



- 58 000 000 FCFA prévus pour le Centre Régional AGRHYMET
- 35 000 000 FCFA prévus pour le Noyau Central

II - LES DEPENSES

Elles sont constituées des frais de personnel, des frais généraux, des dépenses d'investissement et des dépenses d'intervention du Noyau Central et des Programmes Majeurs.

A - Les dépenses du Noyau Central :

1 Frais de personnel :	283 974 988 FCFA
2 Frais généraux :	59 476 825 FCFA
3. Investissements :	84 800 000 FCFA
4. Interventions :	261 093 477 FCFA
Sous Total Noyau Central	689 345 290 FCFA

B - Les dépenses des Programmes Majeurs

1. Frais de personnel :	1 494 751 294 FCFA
2 Frais généraux :	625 941 314 FCFA
3. Investissements :	525 520 720 FCFA
4 Interventions :	5 267 659 733 FCFA

Sous Total Programmes Majeurs : 7 913 873 061 FCFA

INSTRUIT

Le Secrétaire Exécutif à déployer les efforts pour mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des activités prévues dans le Plan d'Opérations 2004.

Fait à Nouakchott, le 20 décembre 2003

Le Conseil



**Projet de Résolution N° 3 CM/38/2003 relatif à la collaboration avec
le Secrétariat de la CCD dans le cadre de la mise en oeuvre de la
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification
(UNCCD)**

La 38ème session du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue le 19 décembre 2003 à Nouakchott, en République Islamique de Mauritanie,

Vu la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD);

Vu les résolutions N°7/30/CM/95, 6/31/CM/96, 4/CM/35/2000, et 7/37/CM/2002 ;

Considérant l'importance de la mise en oeuvre des Programmes d'Action Nationaux et du Programme d'Action Sous-Régional de lutte contre la désertification dans la réalisation d'une sécurité alimentaire durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest,

PREND NOTE

Avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de Convention, notamment les développement relatifs à la désignation de la dégradation des terres (désertification

et déboisement) comme nouveau domaine d'intervention prioritaire du Fonds ainsi que l'élaboration d'un programme opérationnel y relatif (PO N° 15)

PREND NOTE EGALEMENT

De la coopération entre le CILSS et le Secrétariat de la CCD dans les appuis à apporter aux niveaux national et régional pour faciliter le processus de mise en oeuvre de la Convention en Afrique de l'Ouest et au Tchad

SE FELICITE

De la décision de la sixième session de la Conférence des Parties de désigner le Fonds pour l'Environnement Mondial comme Mécanisme de Financement de la Convention

ENCOURAGE

Les Agences d'Exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial à collaborer étroitement avec le Secrétariat de la Convention pour assister les pays dans la formulation des projets de lutte contre la dégradation des terres dans le cadre du nouveau programme opérationnel n.15 du FEM

EXHORTE LES DEUX INSTITUTIONS

A identifier des activités concrètes pour renforcer leurs liens de coopération, notamment dans le cadre de l'initiative environnementale du NEPAD, les projets transfrontaliers et autres projets régionaux tels que la culture des dattiers et la gomme arabique, compte tenu de leur pertinence dans la lutte contre la désertification et la pauvreté au Sahel et en Afrique de l'Ouest



INVITE

Le Secrétariat de la CCD, en collaboration avec le Secrétariat du CILSS à continuer le travail d'information, de sensibilisation et de conseil auprès des Ministres et points focaux en charge de la mise en œuvre des Programmes d'Action Nationaux de lutte contre la désertification.

INSTRUIT

Le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Secrétaire Exécutif de la CCD, à entreprendre toutes les mesures appropriées pour la mise en œuvre de la présente résolution

Fait à Nouakchott, le 20 décembre 2003

Le Conseil

RESOLUTION N°4/CM/38/2003

Relative à la prorogation du mandat du Comité de Pilotage de la Fondation pour le Développement Durable du Sahel

Le Conseil des Ministres du CILSS, réuni en sa 38^{ème} Session Ordinaire tenue le 19 décembre 2003 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie) :

Vu la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis les 21 et 22 avril 1994 à Praia (République du Cap-Vert) donnant mandat au Ministre Coordonnateur en relation avec le Secrétaire Exécutif pour étudier et mettre en œuvre un Fonds Spécial afin d'assurer le fonctionnement régulier du CILSS ;

Vu la résolution n°3/CM/32/97 relative à la création d'un Comité de Pilotage pour la mise en oeuvre du Fonds Spécial ;

Vu la résolution n°7/CM/35/2000 relative à la création d'une Fondation d'Appui au CILSS ;

Vu la résolution N°01/CMEX/2001 relative à l'adoption et à la mise en œuvre des textes juridiques et financiers de la Fondation

Vu la recommandation de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle élargie aux Ministres des Finances, tenue à Bamako (République du Mali), le 5 juillet 2001, relative à une souscription exceptionnelle destinée à financer les activités urgentes de mise en place de la Fondation

Vu la résolution N° 02/CMEX/2001 relative à la mise en place des organes de la Fondation, mandant le Comité de Pilotage à mettre en place des organes de la Fondation

Vu les dispositions transitoires contenues dans la convention portant création de la Fondation pour le Développement Durable du Sahel, donnant mandat au Comité de Pilotage de conduire dans un délai ne devant pas excéder deux ans le processus de mise en place des organes de la Fondation



Vu le compte rendu de la cinquième réunion du Comité de Pilotage de la Fondation, tenue le 13 décembre 2003 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie)

FELICITE

Le Comité de Pilotage pour sa disponibilité et la qualité du travail accompli dans la mise en place effective de la Fondation

DECIDE

La prorogation du mandat du Comité de Pilotage jusqu'à la tenue de la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle du CILSS

EXHORTE

Le Comité de Pilotage à poursuivre les efforts entrepris dans l'opérationnalisation effective de la Fondation, notamment la mise en place des organes

AUTORISE

Le Secrétaire Exécutif à rechercher les moyens matériels et financiers pour couvrir les charges relatives à la mise en place des organes de la Fondation

INVITE

Les Etats Membres à s'acquitter dans les meilleurs délais du paiement de la contribution exceptionnelle.

Fait à Nouakchott, le 20 décembre 2003

Le Conseil

RECOMMANDATION N°1/38/CM/2003

Relative au rôle, au positionnement et aux conditions de travail des Secrétariats Permanents des CONACILSS (SP/CONACILSS)

Le Conseil des Ministres réuni le 19 décembre 2003 à Nouakchott (RIM)

Considérant le rôle important que doivent jouer les SP/CONACILSS dans le cadre de la mise en œuvre des activités du CILSS dans les pays

Considérant que le SP/CONACILSS constitue un maillon essentiel dans le suivi, l'organisation et la promotion des activités du CILSS aux niveaux national et régional

Considérant la situation actuelle des SP/CONACILSS qui se caractérise par de faibles moyens humains, financiers et matériels mis à leur disposition



RECOMMANDE

Aux Etats :

- de donner aux SP/ CONACILSS toute l'importance politique requise ;leur permettant de jouer pleinement leur rôle d'animation, de coordination et de suivi de l'ensemble des activités du CILSS dans les pays ;
- de les doter de moyens nécessaires (humains, financiers et matériels) pour accomplir correctement leur mission

Au CILSS :

- de les impliquer dans toutes ses activités qui se déroulent dans les Etats en les responsabilisant sur le plan du suivi technique et financier ;
- de leur donner les formations nécessaires en gestion et suivi-évaluation pour conduire convenablement les activités dans les pays ;
- de leur demander de soumettre un programme et un rapport d'activités annuels aux Comités Techniques et de Gestion du CILSS.

Fait à Nouakchott, le 20 décembre 2003

Le Conseil

RECOMMANDATION N°2/38/CM/2003 Relative au paiement des contributions annuelles des Etats membres du CILSS

Le Conseil des Ministres réuni le 19 décembre 2003 à Nouakchott (RIM)

Considérant que le CILSS est une Organisation sous-régionale émanant de la volonté des Etats et dont le mandat est de s'investir dans la recherche de la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Ressources Naturelles pour un nouvel équilibre écologique ;

Considérant la volonté des Etats de faire du CILSS une Organisation d'excellence dans la sous-région dans les domaines de ses compétences ;

Considérant le rôle important de l'appui financier accordé par les Etats pour le fonctionnement du CILSS ;

Considérant le cumul important des arriérés des contributions des Etats et les versements tardifs et fréquents de contributions annuelles, toutes choses préjudiciables au bon fonctionnement du CILSS ;

Considérant que le retard dans le paiement des contributions des Etats membres cause des difficultés énormes dans fonctionnement de l'ensemble du système CILSS.



RECOMMANDE

- le versement régulier des contributions annuelles dans le courant du premier trimestre de chaque année ;
- le paiement de tous les arriérés de contributions.

Fait à Nouakchott, le 19 Décembre 2003

Le Conseil

MOTION DE REMERCIEMENTS

A l'endroit de Son Excellence Monsieur Maaouya Ould SID' AHMED TAYA, Président de la République Islamique de Mauritanie, au Gouvernement et au Peuple Mauritanien

- Son Excellence Monsieur David Houdeingar NGARIMADEN, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture du Tchad ;
- Son Excellence Monsieur Seydou TRAORE, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de la République du Mali, Ministre Coordonnateur du CILSS ;
- Son Excellence Monsieur Alphonse BONOU, Ministre des Ressources Animales du Burkina Faso ;
- Son Excellence Madame Susan WAFFA OGOO, , Ministre de la Pêche, des Ressources Naturelles, et l'Environnement de la République de Gambie ;
- Son Excellence Monsieur Ahmedou Ould AHMEDOU, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de la Mauritanie ;
- Monsieur Abary MAÏ MOUSSA, Ministre du Développement Agricole de la République du Niger ;
- Son Excellence, Monsieur Abibou SY, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique de La République du Sénégal ;

Réunis les 19 et 20 décembre 2003 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, à l'occasion de la 38^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, adressent leurs vifs remerciements à Son Excellence Monsieur Maaouya Ould SID' AHMED TAYA, Président de la République Islamique de Mauritanie, au Gouvernement et au Peuple Mauritanien pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et pour toutes les facilités mises à leur disposition durant leur séjour à Nouakchott.

Fait à Nouakchott, le 20 décembre 2003

Le Conseil



MOTION DE REMERCIEMENTS

A l'endroit des Partenaires de Coopération

- Son Excellence Monsieur David Houdeingar NGARIMADEN, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture du Tchad ;
- Son Excellence Monsieur Seydou TRAORE, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de la République du Mali, Ministre Coordonnateur du CILSS ;
- Son Excellence Monsieur Alphonse BONOU, Ministre des Ressources Animales du Burkina Faso ;
- Son Excellence Madame Susan WAFFA OGOO, , Ministre de la Pêche, des Ressources Naturelles, et l'Environnement de la République de Gambie ;
- Son Excellence Madame Susan WAFFA OGOO, , Ministre de la Pêche, des Ressources Naturelles, et l'Environnement de la République de Gambie ;
- Son Excellence Monsieur Ahmedou Ould AHMEDOU, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de la Mauritanie ;
- Monsieur Abary MAÏ MOUSSA, Ministre du Développement Agricole de la République du Niger ;
- Son Excellence, Monsieur Abibou SY, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique de La République du Sénégal ;

Réunis les 19 et 20 décembre 2003 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, à l'occasion de la 38^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, adressent leurs vifs remerciements aux partenaires de coopération pour leur soutien multiforme au CILSS, et les exhorte à poursuivre cet appui

Fait à Nouakchott, le 20 décembre 2003

Le Conseil





10ème réunion du
Comité Régional de
Programmation et de
Suivi (CRPS)



15 - 17 décembre 2003



Du 15 au 17 décembre 2003 s'est tenue à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie) la dixième réunion du Comité Régional de Programmation et de Suivi (CRPS) du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Ont pris part à cette réunion :

- Les représentants des Etats membres ;
- Le Secrétaire Exécutif ;
- Le Contrôleur Interne ;
- Les Directeurs Généraux des Institutions Spécialisées ;
- Le Coordonnateur des Programmes Majeurs Politiques ;
- Les Conseillers Techniques ;
- Le Responsable Administratif et Financier ;
- Les Responsables des Programmes Majeurs ;
- Les représentants des partenaires de coopération ;
- Des personnes-ressources (Responsables des Centres de Gestion, Experts du CILSS).

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

Deux allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture : le discours de bienvenue de Monsieur Musa S. MBENGA, Secrétaire Exécutif du CILSS et le discours d'ouverture prononcé par Dr LIMAM Ould ABDAWA, Secrétaire Général, représentant le Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie.

Le Secrétaire Exécutif, dans son mot de bienvenue a tenu d'abord à remercier les autorités mauritaniennes pour l'accueil chaleureux réservé aux différentes délégations et les facilités accordées au CILSS pour l'organisation de cette dixième réunion du CRPS. Il a ensuite remercié les partenaires au développement pour leur soutien technique et financier au CILSS, et rappelé l'importance du CRPS dans le fonctionnement du CILSS. Il a enfin invité les Etats membres à poursuivre leurs efforts de versement de leurs contributions financières et d'apurement de leurs arriérés pour un fonctionnement autonome et optimal de l'Institution.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire Général a indiqué qu'en cette année 2003 qui marque le 30^è anniversaire du CILSS, la Mauritanie en sa qualité de pays fondateur, tient à exprimer son attachement à cette Organisation Intergouvernementale dont les objectifs principaux sont la recherche de la sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification. Il a ensuite rappelé qu'il y a dix ans en 1994, le CILSS entamait la mise en œuvre du Plan de Redressement et de Relance Durable lui ayant permis de s'ajuster par rapport à la conjoncture internationale en perpétuelle évolution. Dans ce sillage, les conclusions de l'audit organisationnel en cours qui seront examinées lors des présentes assises permettront sans nul doute à l'Institution d'améliorer son efficacité.



II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1. Mise en place du bureau

Avant de commencer ses travaux, le CRPS a procédé à la mise en place d'un bureau de séance composé comme suit :

- Président : Monsieur DAHMOUD Ould MERZOUG, Conseiller Technique du Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie ;
- Vice-Président : Monsieur Philippe THEVENOUX, Chef de la Mission Française Régionale d'Appui au CILSS ;
- Rapporteurs : Monsieur DIEDHIOU Abdoul Aziz et Madame KADEOUA Marie-Claire, respectivement Secrétaires Permanents des CONACILSS du Sénégal et du Burkina.

Le secrétariat technique est assuré par Messieurs Issa Martin BIKIENGA, Brahim SIDIBE, André ZOMBRE et Laomaïbao NETOYO du CILSS.

2.2. Présentation du Rapport du Secrétaire Exécutif

Avant de présenter son rapport, le Secrétaire Exécutif a tenu à exprimer sa reconnaissance et sa gratitude à l'endroit des responsables politiques du CILSS au cours des trois dernières années pour leurs appuis et leurs conseils avisés.

Il a ensuite adressé des remerciements aux partenaires pour leurs suggestions pertinentes ainsi qu'au personnel du CILSS pour les efforts déployés pour l'amélioration des performances de l'Institution.

Dans son rapport, il a d'abord fait ressortir quelques faits marquants de 2003 qui sont notamment :

- la commémoration des 30 ans d'existence du CILSS ;
- la mise en place des méthodes de planification, de suivi-évaluation et de gestion pour toute l'institution ;
- la publication du rapport sur l'état de l'environnement au Sahel qui permettra de suivre l'évolution de la situation environnementale et de mettre en place un dispositif de veille dans ce domaine.

Le rapport a ensuite présenté les avancées enregistrées dans l'évolution des dossiers relevant des domaines d'intervention du CILSS, d'une part, et d'autre part, l'état d'avancement des activités destinées à améliorer les performances de l'Institution. Il s'agit des points ci-après :

- 1) des efforts réalisés au niveau régional (CILSS) pour intégrer d'une part les orientations et les priorités d'intervention du programme quinquennal de sécurité alimentaire dans les programmes majeurs du CILSS et d'autre part, mobiliser les ressources financières pour le programme de base et le fonds régional d'investissement et diffuser largement le CSSA ;



- 2) des activités en cours dans le cadre du projet « appui aux capacités d'adaptation aux changements climatiques » visant l'amélioration de nos connaissances en matière de prévisions et scénarios climatiques.
- 3) Des réflexions menées en vue de la modification artificielle du climat par ensemencement des nuages ;
- 4) Du débat engagé avec d'autres OIG de l'Afrique de l'Ouest pour la conduite d'actions communes selon le principe de la subsidiarité.
- 5) de la tenue de la 1^{ère} réunion d'évaluation à mi-parcours du programme d'action de Ouagadougou qui a formulé des recommandations pertinentes pour la consolidation des acquis ;
- 6) la situation agricole marquée cette année par une production céréalière record faisant planer un effondrement des prix préjudiciables aux producteurs ;
- 7) de l'état d'avancement satisfaisant du processus de ratification de deux Conventions, l'une relative à la Convention pour le Développement Durable du Sahel et l'autre sur la Réglementation Commune sur l'Homologation des Pesticides ;
- 8) la relance d'un dialogue politique avec nos partenaires lors de la 1^{ère} réunion du Comité des Partenaires du CILSS ;
- 9) la tenue régulière de réunion de coordination et du suivi, l'organisation d'un CTG commun à l'ensemble des programmes majeurs, la réalisation d'un audit financier conjoint de l'ensemble des partenaires, la conduite de l'audit organisationnel et de l'évaluation décennale.

2.3 Présentation et examen de l'état d'exécution des recommandations et résolutions de la 37^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres

Le CRPS a passé en revue l'état d'exécution des résolutions, décisions et recommandations de la 37^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres. En conclusion, il en ressort : (i) des progrès importants dans la mise en application du manuel de suivi-évaluation, (ii) une meilleure implication de l'Institution dans le processus de mise en œuvre des différentes conventions environnementales des Nations-Unies et (iii) des avancées significatives dans la question de la maîtrise de l'eau, notamment la promotion de la petite irrigation et l'augmentation des précipitations par ensemencement des nuages.

Après analyse, le CRPS a déploré la non mise en œuvre ou le retard constaté dans la mise en œuvre de certaines résolutions, décisions et recommandations, ainsi que la mauvaise présentation du document. Il a estimé que le rapport présenté ne respectait pas le format préconisé par le CRPS et ne donnait donc pas de précision sur l'état d'exécution. Le CRPS a alors reconduit sa recommandation prise lors de sa précédente session, à savoir la présentation sous forme de tableau qui a l'avantage de donner des informations plus claires et de permettre une bonne analyse.

Le CILSS, tout en reconnaissant le bien-fondé des critiques émises, a



expliqué que le manque de temps dans la préparation des instances n'avait pas permis d'apporter beaucoup de soins aux documents.

Le CRPS a demandé que les instances statutaires soient organisées dans la deuxième quinzaine du mois de janvier de chaque année, conformément à la recommandation de la dernière session du Conseil des Ministres, pour permettre au CILSS de fournir des documents de qualité. Le CILSS s'est engagé à travailler dans le sens des recommandations du CRPS.

2.4. Présentation et examen du rapport annuel 2002

le rapport annuel 2002 du CILSS a mis l'accent sur les principaux résultats obtenus durant cette période. Les principaux résultats concourant à l'atteinte des objectifs globaux du CILSS sont exécutés à travers les six (6) programmes majeurs du système. Un accent particulier a été mis sur les dossiers spécifiques d'importance régionale conduits avec succès sur les trois sites du CILSS. Il s'agit notamment :

- Du programme régional « énergie solaire » dont la première phase a permis de doter les pays sahéliens de 610 stations de pompage d'eau, 16 stations de pompage pour la petite irrigation concourant à la promotion de la production maraîchère au Sénégal et 649 systèmes solaires communautaires pour l'éclairage et la réfrigération dans les 9 pays du CILSS. Ces résultats encourageants ont permis au CILSS d'obtenir auprès de l'Union Européenne une deuxième phase qui est actuellement en cours d'exécution dans les 9 pays membres.
- Du renforcement des services techniques dans les Etats membres du CILSS par la formation et le développement des ressources humaines grâce aux interventions du Centre Régional AGRHYMET (CRA). Ainsi, durant l'année 2002, 260 Sahéliens ont été admis dans le cadre des formations continues. En outre, des formations diplômantes dans les domaines suivants : techniciens supérieurs en agro-météorologie, en hydrologie, en maintenance des instruments et en protection des végétaux, ingénieurs en protection des végétaux, ont démarré en octobre 2002 avec un effectif de 95 étudiants.
- De la consolidation du rôle du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) dans la régulation et la réglementation des pesticides introduits et utilisés au Sahel. Cette consolidation a surtout été marquée par le renforcement des capacités au niveau national dans les pays membres du CILSS avec la mise en place des Comités nationaux de gestion des pesticides (CNGP) ; la collaboration internationale en termes de mise à disposition du Sahel des informations scientifiques et techniques sur les pesticides circulant dans cette sous-région et de soumettre pour approbation aux autorités du CILSS des autorisations de vente de ces produits dans les pays..

Ces résultats majeurs acquis en 2002 sont complétés par ceux obtenus à travers les 6 (six) programmes majeurs du systèmes CILSS.

La présentation du rapport annuel du CILSS n'a pas suscité de débats particuliers.



2.5. Rapport administratif et financier 2002

Le rapport a rendu compte de l'état d'exécution administrative, budgétaire et financière 2002 du CILSS.

✓ Au plan de la gestion administrative

La gestion du personnel au cours de l'exercice a été marquée par le départ de 61 agents et le recrutement de 20 autres. Les départs sont dûs essentiellement à la fin de la 1^{ère} phase du programme danois et la fin de financement de la coopération néerlandaise au CRA et à la restructuration de l'INSAH.

✓ Au plan de l'exécution budgétaire

Si le budget adopté en Conseil des Ministres a été arrêté à 7 854 200 444 FCFA les crédits alloués par les partenaires et les Etats Membres ont été arrêtés à 7 926 198 632 FCFA du fait des crédits additionnels. Toutefois, la mise à disposition tardive des fonds tant par certains partenaires que par les Etats Membres, a constitué un handicap majeur pour la mise en œuvre de certaines activités. Les engagements de la période se sont chiffrés à 5 961 179 454 FCFA.

La principale remarque relative à l'exécution budgétaire des dépenses concerne les dépassements budgétaires au niveau des frais de fonctionnement et des investissements.

✓ Au plan de l'exécution financière

Les fonds reçus se sont élevés à 6 209 131 213 FCFA . Le solde de trésorerie de l'ensemble CILSS assez élevé de 697 422 240 FCFA s'explique par la mise à disposition tardive de certains fonds. Toutefois, il convient de noter que concernant l'INSAH si le solde consolidé est de - 129 639 942 FCFA, la situation réelle reste marquée par le découvert bancaire de 273 758 381 FCFA.

Pour le passif cumulé du CILSS de 441 788 720 FCFA aucun paiement n'a été effectué et aucune créance n'a été abandonnée au cours de l'année 2002.

Le rapport du Commissariat aux comptes clos au 31/12/2002

Ce rapport a fait ressortir les situations financières significatives et a relevé les faiblesses de gestion du système CILSS.

- ✓ Les états financiers :
 - Budget adopté en Conseil des Ministres : 7 854 millions contre 8 103 pour 2001 soit une baisse de 3%.
 - Engagements des dépenses : 5 961 millions d'où un solde budgétaire de 1 893 FCFA. Ces engagements étaient de 5 961 millions en 2001.
 - Taux de réalisation : 78% en 2002 contre 82% en 2001
 - Crédit alloués : 7 926 millions FCFA contre 8 851 en 2001
 - Fonds reçus : 6 209 millions contre 7 269 en 2001



✓ Les faiblesses :

Le rapport, tout en constatant de fortes améliorations dans la gestion des fonds, a relevé quelques faiblesses et fait des recommandations idoines.

- Insuffisance de visibilité sur la situation patrimoniale de l'Institution (immobilisation, compte de tiers et report à nouveau) et absence d'états financiers conformes au règlement financier ;
- Insuffisance de mesures de sauvegarde des données (absence de supports tels que serveurs, bandes etc.) ;
- Importance relative, selon les sites et les rubriques, des dépassements budgétaire non expressément autorisés ;
- L'inobservation intégrale du règlement financier en matière d'appel à la concurrence ;
- L'incomplétude des liasses de pièces justificatives ;
- Les erreurs d'imputation budgétaires ;
- L'endettement ancien relativement élevé.

Suite à ces différents exposés le CRPS après avoir posé des questions d'éclaircissement a fait les recommandations suivantes :

- La nécessité de la tenue des instances en janvier de chaque année pour permettre une présentation plus exhaustive de la gestion de l'année écoulée ;
- La production du rapport du commissariat aux comptes dans les délais permettant au CILSS d'ajuster ses données comptables ;
- La révision du règlement financier pour intégrer la notion de collectif budgétaire et de réaménagement budgétaires permettant ainsi d'effectuer les modifications appropriées des budgets au cours de l'exercice ;
- La proposition de révision du pourcentage des frais de fonctionnement par rapport à l'ensemble des dépenses suivant les dépenses incompressibles réelles ;
- L'exigence de respecter les accords passés avec la banque pour l'apurement du passif de l'INSAH en y affectant les arriérés de contributions des Etats membres dont le montant de 60 448 981 FCFA est budgétisé pour 2004..

2.6. Présentation et examen du rapport général CILSS 2003

Le rapport fait état des activités menées au cours du premier semestre 2003 par les 6 Programmes Majeurs du CILSS.

Il s'articule autour des points suivants :

- 1) Pilotage, coordination et appui
- 2) Activités opérationnelles

Les principales réalisations au cours du premier semestre sont :

- L'organisation de la retraite des cadres du CILSS à Bamako en février 2003 consacrée à la préparation du plan d'action de mise en œuvre du CSSA et de l'Audit organisationnel
- La tenue régulière des réunions du Conseil de direction et des réunions de directions



propres à chaque programme majeur

- L'institutionnalisation du système de suivi-évaluation et l'intégration de la tâche de suivi-évaluation dans les lettres d'objectifs de tous les agents ;
- Le lancement de la procédure de recrutement de l'expert en suivi-évaluation ;
- La poursuite des actions pour la finalisation des requêtes de financement pour la mise en œuvre équilibrée du programme quinquennal de sécurité alimentaire ;
- La conception de programmes de réduction de la vulnérabilité à travers la mise en œuvre d'un programme régional de promotion de la petite irrigation ;
- Les préparatifs (élaboration de TDR, recherche de financement en vue du recrutement d'un cabinet pour effectuer l'évaluation décennale et l'Audit organisationnel ;
- La poursuite de la concertation tant avec les OIG de la sous-région Ouest-Africaine en vue du renforcement de la collaboration, qu'avec le Comité des Partenaires du CILSS pour la consolidation du dialogue politique entre les 2 parties ;
- L'animation du dispositif de veille régional de sécurité alimentaire ;

Le budget de l'exercice 2003 du CILSS, arrêté par le Conseil des Ministres en décembre 2002 à Banjul (Gambie) s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 856 026 682 FCFA.

Au 30 juin 2003, les engagements cumulés de dépenses du système CILSS s'élèvent à 2 252 188 671 FCFA dégageant un disponible budgétaire de 3 603 838 011 FCFA soit un taux moyen d'exécution de 33%. Le niveau du taux des interventions est faible, soit 32%.

Des dépassements budgétaires sont déjà constatés sur certaines lignes budgétaires. Les fonds reçus s'élèvent à 2 998 259 367 FCFA.

La réunion a déploré la présentation d'un rapport semestriel ce qui ne permet pas d'avoir une vue complète des efforts déployés.

2.7. Programmes régionaux sur la maîtrise de l'eau

Ces programmes sont au nombre de trois : un appel en faveur d'une Initiative de haut niveau pour la maîtrise de l'eau au Sahel, le programme régional d'appui au développement de la petite irrigation et le projet de programme-cadre d'augmentation des précipitations par ensemencement des nuages.

L'Initiative pour la maîtrise de l'eau au Sahel dénommée «Maîtriser l'eau pour faire reculer la faim au Sahel » vise à créer une véritable coalition mondiale permettant de mobiliser au plus haut niveau, sous l'impulsion directe des Chefs d'Etat et de Gouvernement, les compétences, les savoir-faire, ainsi que les ressources financières pour franchir une étape en matière de développement économique et social durable dans une des régions les plus déshéritées de la planète. Afin de mettre sur pied cette initiative, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays sahéliens mettront à profit leur Conférence au sommet pour faire une déclaration politique.

Le projet de Programme-cadre d'augmentation des précipitations par ensemencement



des nuages du CILSS vise à long terme à asseoir une stratégie régionale de lutte contre la sécheresse par une sécurisation des ressources en eau. A court et moyen termes il devrait permettre de garantir la sécurité alimentaire, assurer une gestion durable des ressources naturelles, la préservation et la conservation de l'environnement. Ce programme est conçu pour être intégré dans un programme majeur du CILSS avec des composantes nationales et des relations de travail avec des Centres spécialisés sous-régionaux. Le coût moyen des équipements et de leur mise en fonctionnement, ainsi que le coût des activités conduites par les structures sous-régionales s'élève à 32 662 340 000 FCFA pour une durée de cinq ans. Pour la mise en œuvre du Programme, il est recommandé l'organisation d'une conférence technique sous-régionale à Ouagadougou en 2004 et l'établissement d'un partenariat actif avec l'OMM.

Quant au Programme régional d'appui au développement de la petite irrigation dans une perspective de réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté au Sahel, il a pour objectif général « la valorisation optimale des ressources naturelles dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux ». Il vise deux objectifs spécifiques : (i) la valorisation des ressources hydrauliques les plus accessibles pour la réduction de la vulnérabilité des populations locales ; (ii) la valorisation des expériences nationales, régionales et internationales probantes dans le domaine de la petite irrigation. Validé lors d'un atelier régional tenu du 27 au 29 octobre 2003 à Bamako, il est prévu pour être exécuté durant la période 2004-2007. Sa mise en œuvre se fera à travers un Fonds Régional de Promotion de la Petite Irrigation au Sahel.

Les membres du CRPS ont marqué leur intérêt pour ces trois programmes relatifs à la maîtrise de l'eau. Concernant le programme d'appui au développement de la petite irrigation, ils ont demandé au CILSS de veiller à la synergie de ce programme avec les programmes nationaux similaires et à éviter les lourdeurs et dysfonctionnements dans les structures prévues au plan institutionnel. Le CILSS doit s'intéresser aussi aux résultats et à la sphère géographique de la conférence ministérielle convoquée actuellement par le Sénégal sur les pluies provoquées.

2.8 Note de réflexion sur les enjeux et défis pour l'utilisation judicieuse des biotechnologies au Sahel

Cette note porte sur les organismes génétiquement modifiés. Elle donne d'abord des informations générales nécessaires à la compréhension de la nature des OGM par rapport aux Organismes obtenus par les techniques de reproduction conventionnelle. Ensuite, elle dresse un inventaire des différentes applications dans le domaine agricole, alimentaire, industriel et médical.

La note fait également un état des lieux de l'utilisation des OGM en Afrique et dans le monde et leur importance dans les négociations internationales.

Enfin, après avoir mis en exergue les nombreux risques liés à l'utilisation des OGM



et présenté les enjeux environnementaux, économiques et commerciaux, la note formule des recommandations qui visent la mise en place de structures scientifiques capables de donner des orientations claires en la matière et la création des organes et instruments juridiques pour faire adopter les règles et les directives.

2.9. Note de réflexion sur l'importance stratégique de la filière cotonnière dans la réduction de l'insécurité alimentaire

Cette note se focalise sur l'importance du coton pour les pays et sociétés sahéliens, les politiques des pays concurrents et leurs impacts sur les filières ouest-africaines, les initiatives prises dans le cadre de l'OMC, ainsi que les implications pour les pays sahéliens. Il en ressort que le coton est, après le café, une des rares productions agricoles pour laquelle les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre occupent une place significative dans la production mondiale (5%) et surtout une place déterminante dans les échanges mondiaux. Les politiques de soutien pratiquées par les pays concurrents produisent à l'endroit des pays et sociétés sahéliens des effets néfastes et des impacts négatifs sur les recettes d'exportation, les revenus nationaux, l'équilibre financier des filières, les ressources naturelles et l'environnement. Plusieurs initiatives ont été prises par les pays africains pour ramener l'OMC au respect des règles du commerce international. En attendant l'aboutissement de ces démarches, les implications pour les pays sahéliens sont le positionnement sur la compétitivité et la conquête du marché régional.

Les membres du CRPS ont échangé des vues sur cette note et ont marqué leur intérêt pour le sujet.

2.10. Conclusions du Forum régional sur le « Foncier rural et le développement durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest ».

Du 17 au 21 novembre 2003 s'est tenu à Bamako, le « Forum régional sur le foncier rural et le développement durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest ». Ce forum dénommé « Forum Praia+9 » fait suite à la Conférence régionale de Praia qui s'est tenue en 1994 sur la problématique foncière et la décentralisation. Le forum de Bamako a fait le point de l'état de mise en œuvre des recommandations issues de la Conférence de Praia, avant d'aborder les questions foncières émergentes, à savoir, la sécurisation foncière, l'accès équitable, le foncier et la décentralisation, le foncier et l'intégration régionale, et l'agriculture durable.

Dans sa Déclaration finale, le forum de Bamako, entre autres, invite les Chefs des Etats membres du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO à prendre les dispositions appropriées pour la discussion, la négociation et l'adoption à terme d'un instrument de politique foncière commune, telle qu'une charte foncière sous-régionale, favorisant la sécurisation des investissements, la préservation des droits des communautés locales et la garantie des intérêts nationaux de chaque Etat.

Le forum invite les Chefs d'Etat de la sous-région à créer un environnement politique et institutionnel favorable, permettant aux organisations de la société civile, aux élus nationaux et locaux d'apporter leur concours actif à la réalisation des recommandations



qui en sont issues.

2.11 Présentation et examen du rapport sur l'état de l'environnement au Sahel

Le CILSS a fait une communication sur l'état de l'environnement au Sahel conformément à la demande du dernier Conseil des Ministres tenu à Banjul en 2002.

Le rapport a d'abord indiqué les caractéristiques de l'environnement dans les pays du CILSS puis et a montré l'évolution de l'environnement, des ressources naturelles et des facteurs climatiques, en s'appuyant sur des illustrations (images, cartes, tableaux, graphiques). L'accent a été mis sur les facteurs naturels ou anthropiques aggravant cette dégradation.

Il a mis l'accent sur les facteurs naturels ou anthropiques impliqués dans le processus de dégradation et montré les différences de niveaux de dégradation entre les régions Sud et Nord du Sahel.

La réunion a apprécié l'exposé en posant de nombreuses questions et en faisant des suggestions et des commentaires. Elle a formulé des recommandations suivantes :

- Renforcer la prise en compte de l'aspect environnemental dans les négociations avec les institutions de Bretton Woods.
- Organiser des ateliers techniques ou capitaliser les expériences des pays ;
- Mettre en place un réseau à l'image de celui de la sécurité alimentaire.

2.12 Présentation et examen du rapport sur les conclusions de l'évaluation décennale et de l'audit organisationnel du CILSS

Cette évaluation est prévue pour être réalisée en 2 phases. La première phase qui a démarré en octobre 2003 vient de s'achever et a donné lieu à la préparation d'un rapport provisoire. C'est l'aide mémoire du rapport provisoire (Tome 4) qui a été présenté à la réunion.

Après avoir dégagé une opinion globalement positive du CILSS et identifié les forces et les faiblesses de chaque composante du système, le Consultant a proposé 3 scénari pour la réorganisation de l'Institution.

- Le scénario 1 « changement dans la continuité » qui préconise le changement dans la continuité correspond en fait à la situation actuelle ;
- Le scénario 2 « décentralisation » s'appuie sur le principe de la responsabilisation de chaque site et met en exergue la spécificité et l'excellence ;
- Le scénario 3 « intégration » qui apparaît comme un modèle intégrateur favorisant la cohérence, l'efficacité et l'interdépendance entre les sites.

La réunion s'est prononcée en faveur du scénario 3 en demandant toutefois de le justifier et de l'approfondir de manière à mettre en lumière toutes les implications qui pourraient découler de sa mise en œuvre, notamment la révision de l'actuelle Convention Révisée.

2.13 Comptes-rendus des conclusions des réunions organisées en marge



du Sommet des Chefs d'Etat

2.13.1 Réseau de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires au Sahel

La dix-neuvième réunion du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires au Sahel s'est tenue à Nouakchott du 8 au 10 décembre 2003. Elle a abordé successivement les questions suivantes : le bilan céréalier ex-post 2002/2003, le bilan des interventions dans les zones à risques en 2003, le flux d'aide alimentaire au Sahel et dans le monde en 2002/2003, l'évolution des prix des céréales en 2002/2003, le déroulement de la campagne agricole 2003, le bilan céréalier prévisionnel 2003/2004, la situation agricole et alimentaire en Afrique de l'Ouest et dans le monde, le plan d'action régional pour la gestion de la situation alimentaire 2004, le Cadre harmonisé d'analyse de la vulnérabilité courante au Sahel, la recherche d'outils complémentaires intégrant la dynamique des marchés dans l'analyse et l'aide à la décision, l'impact de la crise ivoirienne sur la situation agricole et alimentaire des pays sahéliens voisins et la préparation du 20^e anniversaire du Réseau.

Les principales conclusions et recommandations qui en sont issues ont été les suivantes : (i) nécessité de renforcer les dispositifs de collecte des données et informations de base pour améliorer les bilans céréaliers, (ii) renforcer les capacités nationales et régionales d'analyse des prix pour une meilleure intégration des outils d'analyse dans les approches des stratégies de prévention et de gestion des crises, (iii) concertation entre le CILSS et ses partenaires, notamment les opérateurs économiques au sein de l'UEMOA pour la bonne gestion des surplus céréaliers, (iv) nécessité de finaliser le cadre harmonisé d'analyse de la vulnérabilité courante au Sahel, (v) conduite d'une réflexion approfondie sur les manques à gagner sur le coton jadis exporté par le port d'Abidjan et l'oignon consommé localement en Côte-d'Ivoire, (vi) constitution d'un comité préparatoire élargi pour l'organisation du 20^e anniversaire du Réseau.

2.13.2. Comité des Partenaires du CILSS

La première rencontre du Comité des Partenaires du CILSS (CPC) s'est tenue le 11 décembre 2003 à Nouakchott sous la présidence de S.E.M. Seydou TRAORE, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Mali, Ministre Coordonnateur du CILSS. Elle a regroupé autour du CILSS, les partenaires ci-après : USAID/WARP, GTZ/CILSS, Commission Européenne, Mission Française Régionale d'Appui au CILSS, OMM, ACDI. La rencontre a abordé les questions suivantes : le bilan des activités des groupes des partenaires, l'approche-programme, le programme de travail 2004-2007 du CILSS, l'évaluation décennale et l'audit organisationnel du CILSS, et la situation de l'Institut du Sahel. Les parties prenantes sont parvenues aux consensus suivants : (i) pertinence de la rencontre des partenaires du CILSS ; la coordination sera assurée par la France en 2004, (ii) tenue de la prochaine rencontre dans le courant du premier trimestre 2004, (iii) le CPC autant que le CILSS est appelé à susciter des réflexions sur des thèmes d'enjeu pour le CILSS, (iv) choix du scénario 3 pour la poursuite de l'audit organisationnel du CILSS en cours, (v) nécessité de mettre en place une équipe externe de suivi de la mise en œuvre du nouveau dispositif et son opérationnalisation dans les meilleurs délais, (vi) attente de la part des Chefs d'Etat des indications précises sur les orientations à prendre pour la poursuite de cet audit organisationnel.

2.13.3. Fondation pour le développement durable du Sahel



La cinquième réunion du Comité de Pilotage de la Fondation pour le développement durable du Sahel s'est tenue le 23 décembre 2003 à Nouakchott, sous la présidence de Monsieur Musa S. MBENGA, Secrétaire Exécutif du CILSS et vice-Président du Comité de Pilotage. Elle a examiné le rapport d'activités et le rapport financier du deuxième semestre 2003, le bilan du Comité de Pilotage de la Fondation, le programme d'activités et le budget 2004.

Le Comité de Pilotage a noté avec satisfaction que les Parlements de cinq pays membres du CILSS ont adopté la Convention et autorisé leurs Gouvernements respectifs à la ratifier. Le montant des contributions mobilisées à ce jour s'élève à 74 millions FCFA. Les pays qui ne l'ont pas encore fait sont invités à s'acquitter de leurs contributions.

Au terme de sa réunion, le Comité de Pilotage a arrêté et retenu ce qui suit :
(i) reconduction du mandat du Comité jusqu'au 31 décembre 2004, (ii) réduction des activités au strict minimum, (iii) mise en veilleuse des activités de marketing et de plaidoyer auprès des partenaires en attendant l'entrée en vigueur de la Convention, (iv) maintien du budget dans une fourchette de 35 à 40 millions FCFA, (v) programmation d'une prochaine réunion en juin 2004.

2.14. Présentation du plan d'opérations 2004

Il a été présenté au CRPS, un résumé des activités à mener par le système CILSS ainsi que les ressources requises à cet effet.

Le document du plan d'opérations a été élaboré en tenant compte des éléments suivants :

- Le Cadre stratégique de Sécurité Alimentaire (CSSA) durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté adopté en 2000 à Bamako par les Chefs d'Etat et de Gouvernement et qui a été retenu lors de la retraite de Bamako comme cadre de référence unique pour les activités du CILSS.
- Le programme quinquennal 2003-2007 qui est partie intégrante du CSSA ;
- Le manuel de suivi évaluation adopté en 2002 à Banjul par le Conseil des Ministres et les outils complémentaires d'application de ce manuel ;
- Les recommandations du CTG unique d'octobre 2003 ;

Ce plan d'opérations 2004 regroupe deux grandes parties :

- Les activités de coordination et de pilotage

Il s'agit :

- Des activités du Secrétaire Exécutif, des Directeurs Généraux et Coordonnateur des programmes politiques ;
- Des activités opérationnelles de communication
- Des activités de planification et de suivi évaluation
- Des activités opérationnelles en genre et développement ;
- Des activités opérationnelles de gestion



- Des activités de renforcement des capacités

- Les résultats et les activités du plan d'opérations

Il s'est agi de structurer ce plan en faisant ressortir les cinq (05) objectifs spécifiques (OS), les résultats (R) et les sous résultats (SR) y relatifs.

Le Budget 2004

L'exercice 2004 constituant la première année de mise en œuvre du Programme pluriannuel 2004-2007, la priorité a été donnée à un certain nombre d'activités à exécuter cette année tout en gardant à l'esprit les objectifs à atteindre à l'horizon 2007.

Ainsi le budget global 2004 est estimé en recettes et en dépenses à 8 603 218 351 FCFA

Les recettes se répartissent ainsi qu'il suit :

- Partenaires au développement : 8 042 869 181 FCFA
- Etats Membres : 350 339 010 FCFA
- Générations de ressources : 211 010 160 FCFA

Ce budget se répartit par sites ainsi que suit :

- Site de Ouagadougou : 4 788 145 269 FCFA
- Site d'AGRHYMET : 2 732 048 793 FCFA
- Site de l'INSAH : 1 083 024 289 FCFA

Il est proposé que le budget 2004 soit ajusté en début d'année afin de prendre en compte la mise en œuvre des mesures découlant de l'audit organisationnel, la priorisation des activités du plan d'opérations 2004 et les ressources et les annonces des contributions financières des partenaires.

Le CRPS a fait des commentaires et posé des questions d'informations. Le CRPS, a recommandé la prise en compte des conclusions de l'évaluation et de l'audit organisationnel en cours. Le représentant de l'USAID a souhaité que les prévisions budgétaires tiennent compte de l'enveloppe budgétaire octroyée.

2.15. Divers

Deux points de divers ont été soulevés : l'ouverture par le CILSS des postes de conseillers techniques et le mandat du Commissaire aux comptes. Le Secrétaire Exécutif du CILSS a précisé cette ouverture des postes des conseillers techniques intervient en exécution d'une décision de la 35^è session du Conseil des Ministres.

S'agissant du mandat du Commissaire aux comptes qui expire cette année, le CRPS



après discussion, a retenu de soumettre cette question au Conseil des Ministres
Au terme de ses travaux, le CRPS a soumis quatre projets de résolutions à l'examen
du Conseil des Ministres.

Fait à Nouakchott, le 17 Décembre 2003

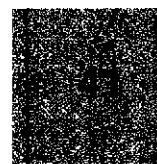
Le CRPS

MOTION DE REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES DU CILSS

Les participants à la 10^{ème} session du Comité Régional de Programmation et de Suivi
du CILSS (CRPS), réunis du 15 au 17 décembre 2003, à Nouakchott, République
Islamique de Mauritanie, remercient les partenaires au développement du CILSS pour
leur appui constant et multiforme à l'Institution et leur lance un appel à le poursuivre
pour le développement économique et social au Sahel.

Fait à Nouakchott, le 17 Décembre 2003

Les Participants



MOTION DE REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE MAURITANIEN

Les participants à la 10^{ème} session du Comité Régional de Programmation et de Suivi
du CILSS (CRPS), réunis du 15 au 17 décembre 2003, à Nouakchott, République
Islamique de Mauritanie, expriment leur gratitude à Son Excellence Monsieur Maouia
Ould Sid Ahmed Taya, Président de la République Islamique de Mauritanie, au
Gouvernement et au Peuple Mauritanien pour l'accueil chaleureux et les multiples
facilités qui leur ont été accordés durant leur séjour à Nouakchott ; facilités qui ont
permis le bon déroulement de la réunion.

Fait à Nouakchott, le 17 Décembre 2003

Le CRPS



PROJET DE RESOLUTION N° 1 /38/CM/2003

Donnant quitus à l'Ordonnateur et aux Ordonnateurs délégués pour la gestion de l'exercice 2002

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni le _____ décembre 2003 en sa 38^e session ordinaire à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie) ;

Après examen et adoption du compte rendu des travaux du Comité Régional de Programmation et de Suivi réuni du 15 au 17 décembre 2003 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie), et du rapport de certification du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2002 du CILSS;

FELICITE

Le Commissaire aux Comptes pour la qualité de son rapport;

ENGAGE

L'Ordonnateur et les Ordonnateurs Délégués à mettre en œuvre les recommandations issues du rapport du Commissaire aux Comptes.

DONNE

Quitus à l'Ordonnateur et aux Ordonnateurs Délégués pour la gestion de l'exercice 2002.

Fait à Nouakchott, le 17 décembre 2003

Le Conseil



PROJET DE RESOLUTION N° 2 /38/CM/2003
Relative à l'adoption du budget programme du CILSS
Exercice 2004

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni le _____ décembre 2003 en sa 38^è session ordinaire à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie);

ADOPTE

Le budget programme du CILSS, exercice 2004, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de Huit Milliards Six Cent Trois Millions Deux Cent Dix Huit Mille Trois Cent Cinquante Un Francs CFA (8 603 218 351 FCFA)

I - LES RECETTES

Elles proviennent :

- Des allocations budgétaires des Etats Membres et des donateurs ;
- Des ressources propres et exceptionnelles générées par le système CILSS

A - Les allocations budgétaires

Elles se chiffrent à un montant de 8 392 208 191 FCFA réparti comme suit :

350 339 010 FCFA des Etats Membres pour le fonctionnement :

- 21 020 340 FCFA pour le Cap Vert, la Gambie chacun ;
- 28 027 120 FCFA pour la Guinée Bissau ;
- 35 033 901 FCFA pour la Mauritanie et le Tchad chacun ;
- 52 550 852 FCFA pour le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal chacun.

8 041 869 181 FCFA des Donateurs

B - Les ressources générées par le système CILSS

Elles sont d'un montant de 211 010 160 FCFA réparties comme suit :

- 118 010 160 FCFA prévus pour l'Institut du Sahel
- 58 000 000 FCFA prévus pour le Centre Régional AGRHYMET
- 35 000 000 FCFA prévus pour le Noyau Central

II - LES DEPENSES

Elles sont constituées des frais de personnel, des frais généraux, des dépenses d'investissement et des dépenses d'intervention du Noyau Central et des Programmes Majeurs.



A - Les dépenses du Noyau Central :

1. Frais de personnel :	283 974 988 FCFA
2. Frais généraux :	59 476 825 FCFA
3. Investissements :	84 800 000 FCFA
4. Interventions :	261 093 477 FCFA
Sous Total Noyau Central	689 345 290 FCFA

B - Les dépenses des Programmes Majeurs

1. Frais de personnel :	1 494 751 294 FCFA
2. Frais généraux :	625 941 314 FCFA
3. Investissements :	525 520 720 FCFA
4. Interventions :	5 267 659 733 FCFA

Sous Total Programmes Majeurs : 7 913 873 061 FCFA

ENGAGE

Le Secrétaire Exécutif à déployer les efforts pour mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des activités prévues dans le Plan d'Opérations 2004.

Fait à Nouakchott, le 17 décembre 2003

Le Conseil

Projet de Résolution N° 3 CM/38/2003 relatif à la collaboration avec le Secrétariat de la CCD dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (UNCCD)

La 38ème session du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue les 19 et 20 décembre 2003 à Nouakchott, en République Islamique de Mauritanie,

Vu la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD);

Vu ses résolutions N°7/30/CM/95, 6/31/CM/96, 4/CM/35/2000, et N°7/37/CM/2002 ;

Considérant l'importance de la mise en oeuvre des Programmes d'Action Nationaux et du Programme d'Action Sous-Régional de lutte contre la désertification dans la réalisation d'une sécurité alimentaire durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest,



Prend note

Avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise en œuvre de Convention, notamment les développements relatifs à la désignation de la dégradation des terres (désertification et déboisement) comme nouveau domaine d'intervention prioritaire du Fonds ainsi que l'élaboration d'un programme opérationnel y relatif (PO N° 15)

Prend note également

De la coopération entre le CILSS et le Secrétariat de la CCD au niveau national et régional dans les appuis à apporter pour faciliter le processus en Afrique de l'Ouest de mise en œuvre de la Convention

Se félicite

de la décision de la sixième session de la Conférence des Parties de désigner le Fonds pour l'Environnement Mondial comme Mécanisme de Financement de la Convention

Encourage

Les Agences d'Exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial à collaborer étroitement avec le Secrétariat de la Convention à assister les pays à formuler des projets de lutte contre la dégradation des terres dans le cadre du nouveau programme opérationnel n.15 du FEM

Exhorte les deux institutions

A identifier des activités concrètes pour renforcer ces liens de coopération, notamment dans le cadre de l'initiative environnementale du NEPAD, les projets transfrontaliers et autres projets régionaux comme la culture des dattiers et la gomme arabique, compte tenu de pertinence dans la lutte contre la désertification et la pauvreté au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Invite

Le Secrétariat de la CCD, en collaboration avec le Secrétariat du CILSS à continuer son travail d'information de sensibilisation et de conseil des Ministres et points focaux en charge de la mise en œuvre des Programmes d'Action Nationaux de lutte contre la désertification pour leur préparation aux événements internationaux ou régionaux, décisives ou pertinentes pour la mise en œuvre des PAN et PASR.



Mandate

Le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le secrétaire exécutif de la CCD à engager toutes les mesures appropriées pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à Nouakchott, le 17 décembre 2003

Le Conseil

PROJET DE RESOLUTION N°4/CM/38/2003 RELATIVE À LA PROROGATION DU MANDAT DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAHEL

Le Conseil des Ministres du CILSS, réuni en sa 38^{ème} Session Ordinaire tenue les 19 et 20 décembre 2003 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie) :

Vu la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis les 21 et 22 avril 1994 à Praia (République du Cap-Vert) donnant mandat au Ministre Coordonnateur en relation avec le Secrétaire Exécutif pour étudier et mettre en œuvre un Fonds Spécial afin d'assurer le fonctionnement régulier du CILSS ;

Vu la résolution n°3/CM/32/97 relative à la création d'un Comité de Pilotage pour la mise en œuvre du Fonds Spécial ;

Vu la résolution n°7/CM/35/2000 relative à la création d'une Fondation d'Appui au CILSS ;

Vu la résolution N°01/CMEX/2001 relative à l'adoption et à la mise en œuvre des textes juridiques et financiers de la Fondation :

Vu la recommandation de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle élargie aux Ministres des Finances, tenu à Bamako (république du Mali), le 5 juillet 2001, relative à une souscription exceptionnelle destinée à financer les activités urgentes de mise en place de la Fondation,

Vu la résolution N° 02/CMEX/2001 relative à la mise en place des organes de la Fondation, mandatant le Comité de Pilotage à mettre en place des organes de la Fondation.

Vu les dispositions transitoires contenues dans la convention portant création de la Fondation pour le Développement Durable du Sahel, donnant mandat au Comité de Pilotage de conduire dans un délai ne devant pas excéder deux ans le processus de mise en place des organes de la Fondation.

Vu le compte rendu de la cinquième réunion du Comité de Pilotage de la Fondation, tenue le 13 décembre 2003 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie).



Félicite

Le Comité de Pilotage pour sa disponibilité et la qualité du travail accompli dans la mise en place effective de la fondation.

Décide

La prorogation du mandat du Comité de Pilotage jusqu'à la tenue de la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle du CILSS.

Exhorte

Le Comité de Pilotage à poursuivre les efforts entrepris dans l'opérationnalisation effective de la fondation, notamment la mise en place des organes de la fondation.

Autorise

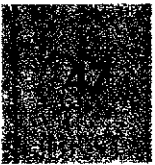
Le Secrétaire Exécutif à rechercher les moyens matériels et financiers pour couvrir les charges relatives à la mise en place des organes de la Fondation.

Invite

Les Etats Membres à s'acquitter dans les meilleurs délais du paiement de la contribution exceptionnelle.

Fait à Nouakchott, le 17 décembre 2003

Le Conseil



SECRETARIAT EXECUTIF

03 BP 7049 Ouagadougou 03 BURKINA FASO

Tel : (226) 37 41 25/26/27/28/29

Fax : (226) 37 41 32

Email : cilss@fasonet.bf

Site Web : www.cilssnet.org

BP 11011 Niamey, NIGER

Tel (227) 73 31 16 / 73 24 36

Fax : (227) 73 24 35

Email : admin@agrhyment.ne

Site Web : www.agrhyment.ne

BP 1530 Bamako, MALI

Tel : (223) 222 21 48 / 223 02 37

Fax : (223) 222 23 37 / 222 59 80

Email : dginsah@agrosoc.insah.ml

Site Web : www.insah.org